

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 903

présenté par

M. Damien Adam, Mme Krimi, Mme Tiegna, M. Paluszkiwicz, M. Pellois, M. Claireaux,
M. Fiévet, Mme Le Peih, M. Haury, Mme Piron, Mme Rossi, Mme Melchior, M. Besson-Moreau,
Mme Gomez-Bassac, Mme Provendier, Mme O'Petit, M. Masségia, M. Martin, Mme Pételle et
Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.